



**Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) –
Confédération de l'Alliance des États du Sahel (AES) :
Explication des faits et Compréhension des futurs possibles**

D^r Alassane Lamine TRAORE, D^r Ousmane Doucouré, D^r Moussa Diallo

Faculté des Sciences Économiques et de Gestion (FSEG)

Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB)

Résumé

Dans ce travail d'observation des faits et d'interprétation de la réalité économique, dans une optique géostratégique et d'intérêt mutuel du libre-échange, nous essayons de comprendre et d'expliquer la pertinence de la création de l'AES ainsi que les futurs possibles des arrangements commerciaux avec l'Union douanière qu'est la CEDEAO. Avec en toile de fond la question des rapports avec une autre union douanière qu'est l'UEMOA.

A partir des bases de données du développement de la Banque mondiale nous démontrons qu'une **perturbation profonde et non progressive des canaux d'approvisionnement dans les pays de l'AES pourrait entraîner une destruction de valeur relativement irréversible à moyen terme**. Nous expliquons également que le choc extérieur que serait une rupture non négociée des arrangements commerciaux actuels en général et ceux avec la CEDEAO et par ricochet de manière plus restreinte avec l'UEMOA en particulier, **serait préjudiciable de manière différencié aux trois économies**. **L'économie du Mali étant la plus insérée dans les canaux d'approvisionnement régionaux et internationaux serait la plus impactée en cas de tension sur ses chaînes d'approvisionnement**.

Mots clés : CEDEAO, AES, OMC, Intégration économique, Commerce

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.15222974>

Published in: Volume 4 Issue 2



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

Summary

In this work of observation of the facts and interpretation of economic reality, from a geostrategic perspective and mutual interest of free trade, we try to understand and explain the relevance of the creation of the AES as well as the possible futures of commercial arrangements with the Customs Union that is ECOWAS. Against the backdrop of the question of relations with another customs union, UEMOA.

Using the World Bank's development databases, we demonstrate that a deep and non-progressive disruption of supply channels in AES countries could lead to relatively irreversible value destruction in the medium term. We also explain that the external shock that would be a non-negotiated rupture of current trade arrangements in general and those with ECOWAS and by extension in a more restricted way with UEMOA in particular, would be detrimental in a differentiated manner to the three economies. Mali's economy, being the most integrated into regional and international supply channels, would be the most impacted in the event of tension on its supply chains.

Keys words: ECOWAS, SSA, WTO, Economic integration, Trade

Introduction

Les économistes ne sont pas toujours d'accord sur beaucoup de sujet, mais peu de thèmes suscitent autant de consensus que les bienfaits du libre-échange. Le principe de base est simple : le commerce international élargit la variété des biens disponibles pour les consommateurs et permet au pays de se spécialiser dans les produits où ils excellent comparativement réduisant ainsi les coûts de production. En plus des mouvements de populations (savoir-faire) et de marchandises qui constituent ensemble la richesse générée par l'activité de commerce, le libre-échange autorise les consommateurs à consommer ceux qu'ils n'ont pas produit (Mankiw 2010).

Le 29 Janvier 2025, l'Union douanière qu'est la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) notifiait juridiquement auprès des tiers le retrait collectif et simultané du Burkina Faso, du Mali et du Niger.

Ainsi, mécaniquement, l'Union douanière perd en attractivité pour les parties non contractantes c'est-à-dire les pays et territoires extérieurs non membre de la CEDEAO. Avec 2 782 000 Km² de superficie ou d'espace de libre circulation en moins (la somme de la superficie du Burkina, du Mali, et celui du Niger), avec un peu plus de 71 millions de consommateurs en moins (la

population de l'AES) ; le corolaire mécanique de la naissance de l'AES est la *décote* de la destination CEDEAO « voire la hausse du risque CEDEAO » pour tout investisseur qui y trouverai désormais moins de consommateur, moins d'espace de libre circulation exempté de barrière tarifaire.

L'objet de ce travail plutôt préliminaire est de fournir un instantané géo-commercial de ce qu'il convient d'appeler désormais les deux blocs¹ d'Afrique de l'Ouest. Pas nécessairement rivaux mais bien deux blocs distincts. Qu'est-ce que la photographie instantanée des canaux d'approvisionnement et de la géographie nous apprend sur ces deux blocs ? Ensuite, viens l'interrogation naturelle des futurs possibles. C'est à dire principalement des règles et arrangements de libre circulation des personnes et des biens entre pays de différents blocs. Quand les états de l'AES ne seront plus parties contractantes à une autre union douanière qu'est l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) comment serait régie les mouvements de ressources entre les deux blocs ? En occultant pour l'instant ici la question systémique de la devise, bien des changements pourraient affecter les opérateurs économiques, les Etats, et les consommateurs de cette partie-ci de l'Afrique.

Chapitre 1 : La CEDEAO, un bref aperçu des étapes ou des formes d'intégration économique

Section 1 : Les Processus d'intégration économique

Selon la base de données des Accords Commerciaux Régionaux (ACR) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), les **deux ACR notifié à l'OMC et en vigueur dont le Mali est partie contractante** sont la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA).

Toujours selon la même base de données, dans le cadre de la CEDEAO, le Mali est **également partie contractante à cette annonce préalable effectué auprès de l'OMC (mais non encore notifié – non encore en vigueur)** pour la constitution d'un **ACR UE-Afrique de l'Ouest**.

L'OMC est en quelque sorte le gendarme international du commerce. Son objectif ultime à travers sa principale ossature juridique qui est la « *Non-Discrimination* » dans les échanges internationaux avec les deux piliers de sa mise en œuvre que sont la « Clause de la Nation la

¹ Finance & Développement Juin 2022 p10.

plus Favorisée » et la « Clause du Traitement National » ; son **objectif ultime est un monde – un commerce mondial libéré de toutes barrières tarifaires et non tarifaire.**

Selon l'usage des pratiques internationaux, tout processus d'intégration économique, toute organisation sous régionale et régionale à objectif d'intégration économique et politique doit être notifié à l'OMC pour homologation de la conformité de ses textes et pratiques avec ceux de l'OMC. Et cela tout au long de son évolution jusqu'au stade d'achèvement choisi du processus d'intégration par les pays et territoires concernés.

Schéma et explication du processus d'intégration

La Zone de libre échange

Elle est, en principe, une étape de mise en branle du processus d'intégration économique. C'est-à-dire une phase transitoire qui apparaît par ailleurs comme un round d'observation eu égard au niveau minimal des concessions sur la souveraineté des membres. Mais il est loisible aux membres d'en faire un stade final de leur processus d'intégration.

- Définition

Le paragraphe 8b de l'article XXIV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT ancienne OMC entre 1946 et 1994) définit cette forme d'intégration économique comme « un groupe de deux ou plusieurs territoires douaniers entre lesquels les droits de douane et les autres réglementations commerciales restrictives sont éliminées pour l'essentiel des échanges commerciaux portant sur les produits originaires des territoires de la zone de libre-échanges ».

L'Union Douanière

Elle constitue une étape vers la création du marché commun.

Elle comprend deux principaux piliers :

- 1. Le régime de la libre circulation des biens**
- 2. Le Tarif Extérieur Commun et des mesures d'accompagnement.**

Par rapport à la zone de libre-échange, c'est à la fois une étape de continuité et de consolidation du processus d'intégration économique, qui se traduit par une importante concession sur la souveraineté des Etats membres : **la fixation d'un tarif douanier commun.**

- Définition

Au paragraphe 8a de l'article XXIV de l'accord général, le GATT donne une définition de cette forme d'intégration économique où l'on retrouve toutes les caractéristiques propres à la zone de libre-échanges, sauf celle tenant à la conservation de l'indépendance douanière. **Le propre de l'union douanière est d'être considérée par l'extérieur comme un seul territoire douanier ; c'est cette idée que rend le paragraphe 8a de l'article XXIV qui définit l'union**

douanière « comme « la substitution d'un seul territoire douanier à deux ou plusieurs territoires douaniers [...] ».

En somme, il s'agit d'une zone de libre-échange qui « comporte l'obligation additionnelle des membres d'uniformiser leur tarif douanier envers les tiers ».

Techniquement, l'union douanière est la seconde étape ou le 2er palier d'un processus d'intégration économique. Elle intervient après l'étape de la zone de libre-échange.

Selon la classification de l'Organisation mondiale du commerce, la CEDEAO tout comme l'UEMOA sont au stade d'union douanière dans leur processus respectif d'intégration économique.

En principe, juridiquement, selon le seuil d'achèvement respectif de l'union douanière de la CEDEAO et de l'UEMOA, les pays de l'AES bénéficient quasiment des mêmes avantages et obligations de libre circulation des personnes et des biens au sein de l'UEMOA que ceux qui étaient leurs avant de quitter la CEDEAO. Tant qu'ils resteront membre de l'UEMOA.

Marché Commun

Le marché commun (MC) représente un pas important dans l'intégration économique. Au-delà des dispositions habituelles de l'union douanière, **il supprime les obstacles à la circulation des personnes, des capitaux et d'autres ressources à l'intérieur de la zone, tout en éliminant les barrières non tarifaires au commerce, par exemple le traitement réglementaire des normes sur les produits.**

En règle générale, l'établissement d'un marché commun exige une grande harmonisation des politiques dans plusieurs domaines. La libre circulation de la main-d'œuvre, par exemple, exige des ententes sur les compétences et les attestations des travailleurs. Habituellement, le marché commun est également associé – intentionnellement ou par voie de conséquence – à une convergence poussée des politiques budgétaires et monétaires, en raison de l'interdépendance économique croissante au sein de la région et de l'effet que les politiques d'un pays membre peuvent avoir sur celles des autres. Il en résulte nécessairement des restrictions plus sérieuses à la souveraineté c'est à dire la capacité des pays de mener leurs politiques économiques de façon indépendante.

Le principal avantage de l'établissement d'un marché commun réside dans les éventuels gains d'efficacité de l'économie. Lorsque la mobilité n'est pas entravée, la main-d'œuvre et les capitaux peuvent répondre plus facilement aux signaux économiques à l'intérieur du marché commun, ce qui entraîne une répartition plus efficace des ressources.

L'Union Economique

L'union économique est la forme la plus poussée d'intégration économique. Elle suppose un marché commun auquel s'ajoute l'harmonisation d'un certain nombre de domaines stratégiques clés. **Plus particulièrement, l'union économique comporte une coordination officielle des politiques monétaires et budgétaires ainsi que des politiques relatives au marché du travail, au développement régional, aux transports et à l'industrie.** Puisque tous les pays doivent essentiellement partager le même espace économique, il serait illogique pour eux d'appliquer des politiques divergentes dans ces domaines.

Par ailleurs, l'union économique s'accompagne souvent d'une monnaie commune et d'une politique monétaire unifiée. La suppression des incertitudes liées aux taux des changes améliore le fonctionnement de l'union en permettant aux échanges commerciaux de se faire d'une façon efficace sur le plan économique sans être inutilement touchés par les fluctuations des devises. Cela est vrai aussi du choix d'un emplacement pour les entreprises.

Cette intégration exige des institutions supranationales qui adoptent des lois sur le commerce pour assurer une application uniforme des règles à l'intérieur de l'union. Les pays membres renoncent à leur capacité législative dans ce domaine, mais continuent de voir au respect de ces lois à l'échelon national.

Fédération (intégration politique)

Résumé des étapes de l'intégration économique	
Zone de libre-échange (ZLE)	Aucun tarif entre les États membres et réduction des barrières non tarifaires
Union douanière (UD)	ZLE + tarif extérieur commun
Marché commun (MC)	UD + libre mouvement des capitaux et de la main-d'œuvre, harmonisation partielle des politiques
Union économique	MC + politiques et institutions économiques communes + Monnaie commune
Fédération (Intégration Politique)	UE + unification des institutions politiques

Des Limites Floues

Les pays négocient leurs accords d'intégration économique comme ils l'entendent. Aussi, dans la pratique, il est rare que les ententes officielles correspondent exactement à l'une ou l'autre de ces étapes. Il en résulte une certaine confusion dans le vocabulaire ainsi qu'au sujet du degré effectif d'intégration économique dans certaines parties du monde.

L'UEMOA et la CEDEAO sont pour l'instant des unions douanières. Toutefois, les critères de convergence en vigueur dans ces organisations ainsi que les prérogatives poussées de la commission de l'UEMOA à émettre des directives surtout dans la gestion des finances publiques sont des caractéristiques de marché commun voir d'union économique.

Section 2 : Les accords commerciaux ou arrangements tarifaires préférentiels (Les Accords Commerciaux Régionaux)

Les accords commerciaux régionaux (ACR) peuvent être conclus entre deux ou plusieurs pays. Ces accords visent à établir des zones de libre-échange ou des unions douanières à l'échelle régionale, en dehors des règles communes créées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Parmi les principaux ACR, hors Union européenne (UE) qui l'exemple ou la cas d'école le plus achevé de processus d'intégration économique, il est possible d'en retenir quelques-uns, reposant plus ou moins sur un projet politique régional :

- L'Accord **États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC)** est un accord commercial entré en vigueur le 1er juillet 2020. Il remplace l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), qui régissait le commerce transfrontalier nord-américain depuis 1994 ;
- L'Union **des nations sud-américaines (UNASUR)** réunit deux unions douanières : le **Marché commun du Sud (MERCOSUR)** et la **Communauté andine (CAN)**. Souhaitant s'inspirer de l'Union Européenne, l'organisation comptait à l'origine douze États membres. En 2021, elle n'en comptait plus que cinq. Sept pays ont annoncé la suspension de leur participation dans l'UNASUR, faute de "*résultats concrets qui garantissent le bon fonctionnement de l'organisation*". D'autres ont annoncé leur retrait définitif. En 2023, un "*processus de réactivation institutionnelle*" de l'organisation avait été lancé selon l'OMC ;
- La **CARICOM** est le marché commun des Caraïbes, créé en 1973 et composé de 15 pays membres. Outre la création d'une zone de libre-échange, l'objectif est de

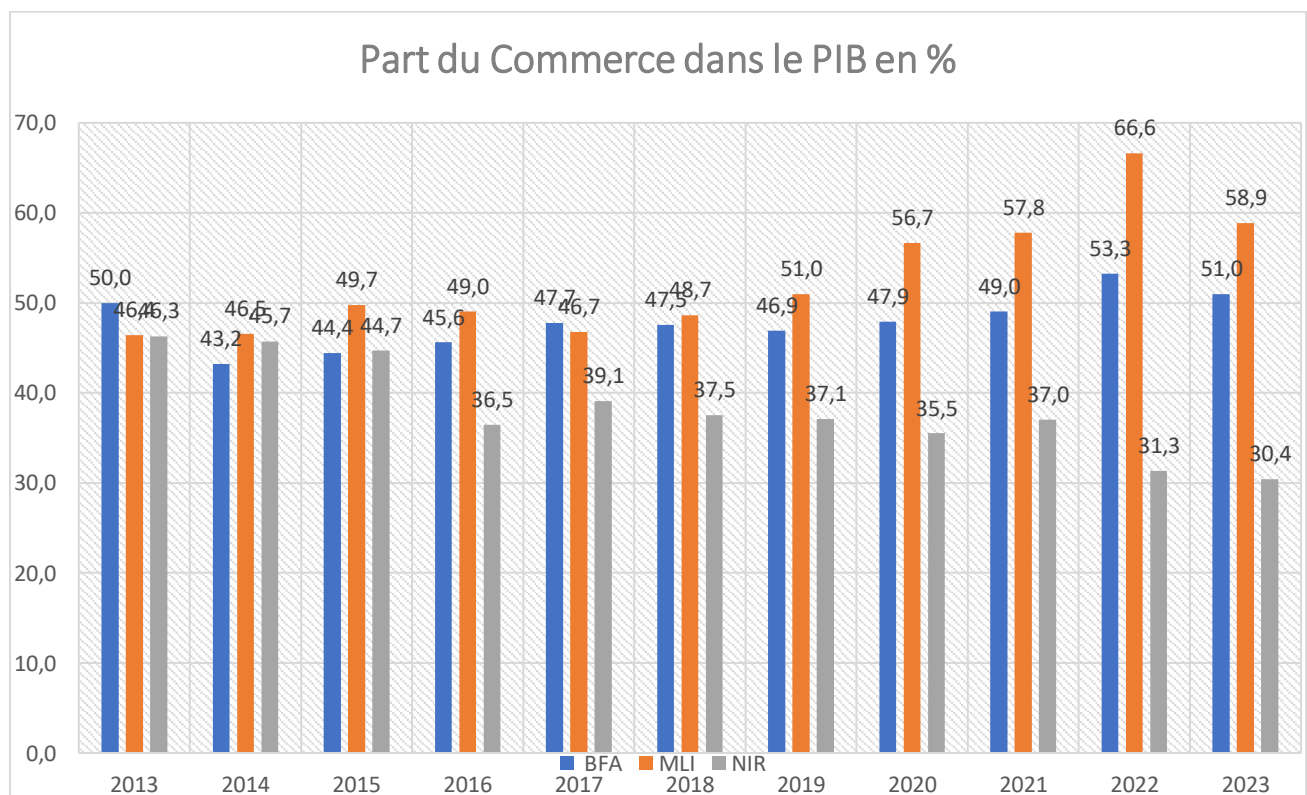
coordonner les politiques des États membres pour le développement industriel régional et dans divers secteurs d'activités comme les transports ;

- Le **Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA selon l'acronyme anglophone)** a été fondé en 1994 et réunit 21 États membres. Créé pour renforcer l'accord de libre-échange de 1981, il concerne une population totale de près de 500 millions d'habitants ;
- L'Association **des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE ou ASEAN selon l'acronyme anglophone)**, créée en 1967, vise avant tout à garantir la libre circulation des biens et des services, des capitaux et des travailleurs. Elle mène à la suppression des barrières tarifaires avec l'instauration d'une zone de libre-échange, l'*ASEAN Free Trade Area (AFTA)*, effective en 2002. Cette configuration est également devenue un forum permettant de traiter des questions de sécurité régionale

Chapitre 2 : L'AES, Commerce et canaux d'approvisionnement

Section 1 : Le commerce extérieur en chiffres

Graphique 1 : Part du Commerce dans le PIB entre 2013 et 2023 en %



Source : Nos calculs sur données Banque Mondiale 2023.

En 2023, sur 100 F CFA de richesse créé au Burkina Faso, la moitié (50,0 F CFA) provenait de l'activité de commerce.

Sur la période entre 2013 et 2023, la valeur plafond de ce ratio est de 53,3% en 2022, et la valeur planché 43,2% en 2014.

Le poids du commerce semble être significatif dans le PIB de ce pays

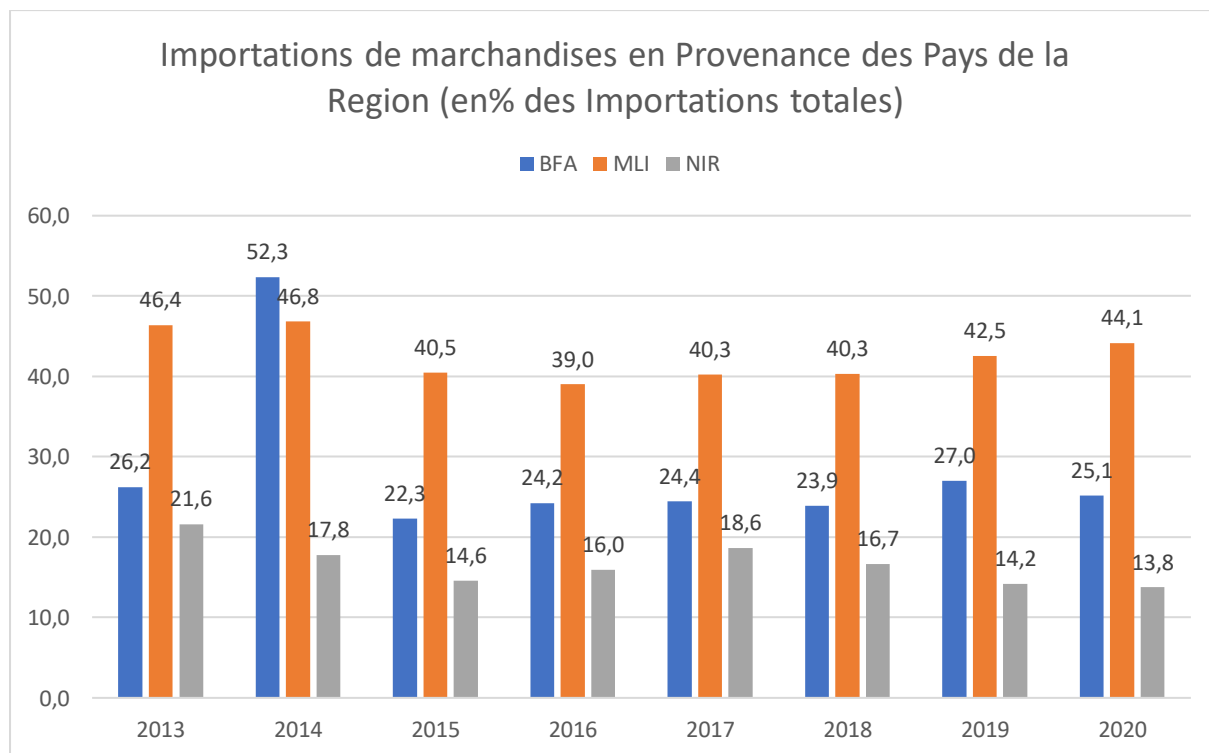
En 2023, sur 100 F CFA de richesse produite au Mali, 58,9 F CFA était le fait de l'activité commerce. Statistiquement, comparativement au Burkina Faso l'activité est bien plus considérable au Mali.

La valeur plafond du ratio était de 66,6% en 2022 et avait 46,4% comme valeur planché en 2013.

En 2023, sur 100 F CFA de richesse produite au Niger, 30,4 F CFA était le fait de l'activité commerce. Comparativement au Burkina Faso et au Mali cette part est relativement moins élevé. La valeur plafond du ratio était de 46,3% en 2013 et avait 30,4% comme valeur planché en 2013.

En plus de la valeur relativement moins élevée du ratio au Niger par rapport aux deux autres pays, nous pouvons également observer une tendance nettement baissière du ratio sur la période.

Graphique 2 : Importations de marchandises en provenance des Pays de la Région (en % des importations totales)



Source : Nos calculs sur données Banque Mondiale 2023.

En 2020, 25,1% des fournitures du Burkina Faso provenaient de pays de la même région que lui. **Autrement formulé, en termes d'appréciation de l'intégration régionale, en 2020, sur 100 F CFA d'achat de produits d'importation, 25,14 F CFA étaient des produits originaires de pays de la même région.**

Sur la période, le pic de ce ratio a été atteint en 2014 avec 52,3%.

En 2020, 44,1% des fournitures du Mali provenaient de pays de la même région que lui. **Autrement formulé, en termes d'appréciation de l'interdépendance économique régionale, en 2020, sur 100 F CFA d'achat de produits d'importation, 44,1 F CFA étaient des produits originaires de pays de la même région.**

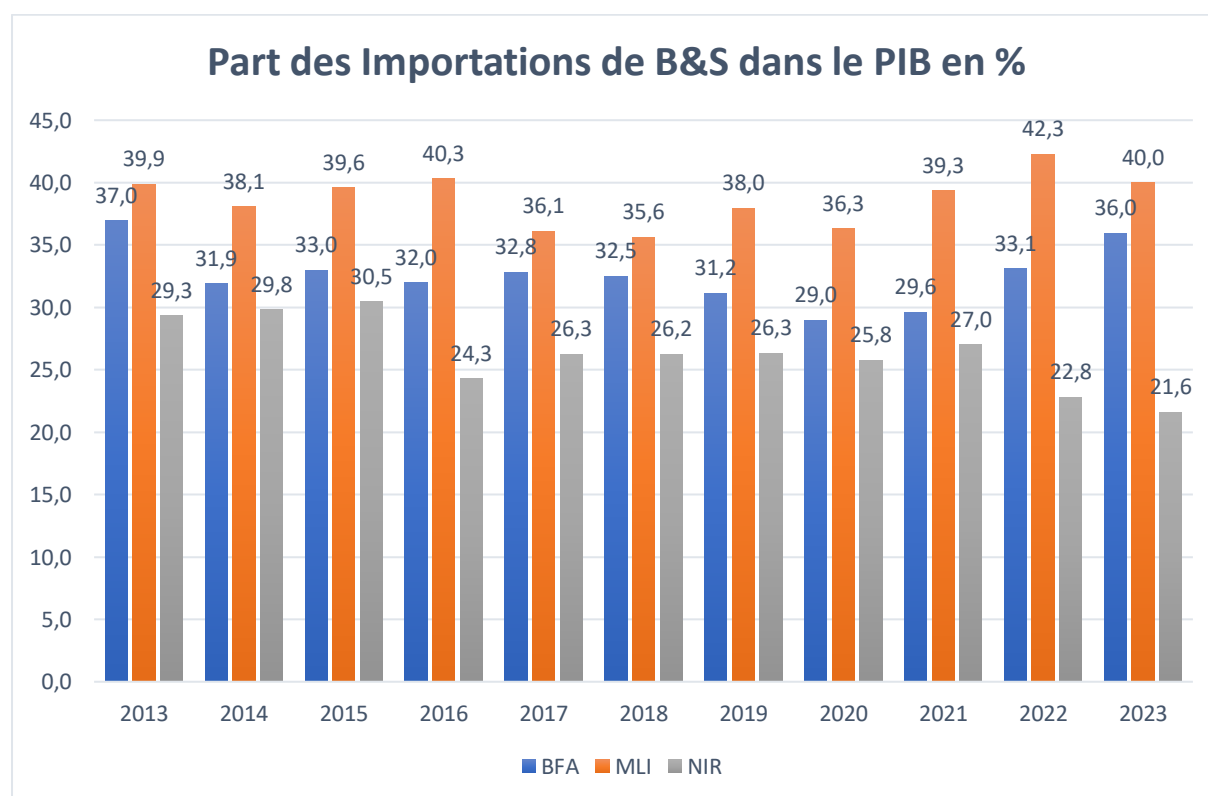
Sur la période, le pic de ce ratio a été atteint en 2014 avec 46,8%.

En 2020, 13,8% des fournitures du Niger provenaient de pays de la même région que lui. **Autrement formulé, en termes d'appréciation de l'interdépendance économique régionale, en 2020, sur 100 F CFA d'achat de produits d'importation, 10,8 F CFA étaient des produits originaires de pays de la même région que le Niger.**

Des trois pays de l'AES, l'économie du Niger semble le moins sensible ou connecté aux canaux d'approvisionnement régional voir international.

Sur la période, le pic de ce ratio a été atteint en 2013 avec 21,6%.

Graphique 3 Importations de Biens et Services en % du PIB



Source : Nos calculs sur données Banque Mondiale 2023.

En 2023, 36,0% du PIB ou de la richesse créée par le Burkina Faso dépendait d'approvisionnements et/ou de fournitures extérieur. **Autrement formulé, en 2023, sur 100 F CFA de biens et services comptabilisés dans la richesse de ce pays, 36,0 F CFA provenaient de fournitures et/ou d'approvisionnements extérieurs.**

La valeur plafond de ce ratio était de 37,0% en 2013. En moyenne sur la période les fournitures et approvisionnements extérieurs du Burkina Faso constitue plus du tiers du PIB. **Cela sous-entend que le PIB est structurellement sensible aux importations et par ricochet sensible à toute tension ou perturbation des canaux d'approvisionnement. Cela pourrait également sous-entendre que ces importations seraient difficilement substituables à court terme sans destruction de valeur pour l'économie du pays.**

En 2023, 40,0% du PIB ou de la richesse créée par le Mali dépendait d'approvisionnements et/ou de fournitures extérieurs. **Autrement formulé, en 2023, sur 100 F CFA de biens et services comptabilisés dans la richesse de ce pays, 40,0 F CFA étaient constitués de fournitures et/ou d'approvisionnements extérieurs.**

La valeur plafond de ce ratio était de 42,3% en 2022. Comparativement au Burkina, **en moyenne sur la période les fournitures et approvisionnements extérieurs sont nettement supérieur au tiers du PIB. Ce qui rend les importations encore beaucoup plus difficilement substituables pour ce pays.**

En 2023, 21,6% du PIB ou de la richesse créée par le Niger dépendait d'approvisionnements et/ou de fournitures extérieurs. **Autrement formulé, en 2023, sur 100 F CFA de biens et services comptabilisés dans la richesse de ce pays, 21,6 F CFA étaient constitués de fournitures et/ou d'approvisionnements extérieurs.**

La valeur plafond de ce ratio était de 30,5% en 2015. Comparativement au Burkina et au Mali, en moyenne sur la période les fournitures et approvisionnements extérieurs sont plutôt en deçà du tiers du PIB.

Section 2 : Synthèse Statistique

Le message de ces graphiques dans ces trois pays est à la fois global et différencié.

L'indication globale de politique commerciale adressée aux trois pays en même temps est qu'une **perturbation profonde et non progressive des canaux d'approvisionnement pourrait entraîner une destruction de valeur c'est-à-dire de richesse relativement irréversible à moyen terme.**

Si la justification politico-stratégique de la création de l'AES pourrait ne pas être sujet à controverse, cependant les politiques de ces trois pays se doivent de fournir rapidement **des incitations économiques et commerciales « de substitution » à valeur captable par le marché (c'est-à-dire les opérateurs économiques et les consommateurs)**. Faute de quoi, l'espace d'intégration économique qu'est l'AES restera fragile et vulnérable comme ses états membres.

Le message différencié adressé individuellement à chacun des trois pays est que le choc extérieur que serait une rupture non négociée des arrangements commerciaux actuels en général et ceux avec la CEDEAO et par ricochet de manière plus restreinte avec l'UEMOA en particulier, **serait préjudiciable de manière différencié aux trois économies. L'économie du Mali étant la plus insérée dans les canaux d'approvisionnement régionaux et internationaux serait la plus impactée en cas de tension sur ses chaînes d'approvisionnement.**

Conclusion : La raison et l'intérêt économique réciproque pourront triompher.

Une sous-région fragmentée est une sous-région plus instable et vulnérable. La marge de manœuvre des décideurs rétrécit quand les difficultés de la conjoncture politique masquent la raison et l'intérêt économique réciproque.

Selon les bases de données de la Banque mondiale, sur ces 40 dernières années, entre 1975 et 2020, la part des approvisionnements du Mali qui venaient des pays en développement situé en Afrique de l'ouest est passé de 24,7% des approvisionnements totaux à 44,1% ; de 22,7% à 25,1% pour le Burkina Faso avec un pic de 52,3% en 2014 ; de 4% à 13,8% pour le Niger. **Ces progrès ont été rendus possibles précisément parce que la sous-région n'était pas cloisonnée.**

À un extrême, nous pourrions nous retrouver avec des blocs séparés, rendant la sous-région Afrique de l'Ouest plus petite, mais aussi moins efficace.

À l'autre extrême, le système commercial pourrait rester intégré sans changement significatif. 49 ans d'apprentissage du libre-échange ou du moins de libre circulation des personnes et des biens au sein de la CEDEAO ne serait pas à refaire. **Mais les interactions et l'éventuelle coordination entre Blocs voir entre plusieurs monnaies, restent indéterminées.**

Bibliographie

- Antràs, Pol, Teresa C. Fort, and Felix Tintelnot. 2017. “The Margins of Global Sourcing: Theory and Evidence from U.S. Firms.” *American Economic Review* 107 (9): 2514–64.
- Grossman, Caselli, Francesco, Miklós Koren, Milan Lisicky, and Silvana Tenreyro. 2020. “Diversification through Trade.” *Quarterly Journal of Economics* 135 (1): 449–502.
- Gene M., Elhanan Helpman, and Hugo Lhuillier. 2016. “Supply Chain Resilience: Should Policy Promote International Diversification or Reshoring?” Forthcoming in the *Journal of Political Economy*.
- Goldberg, Pinelopi K., and Tristan Reed. 2019. “Demand-Side Constraints in Development: The Role of Market Size, Trade, and (In)Equality.” Yale University Working Paper, New Haven, CT.
- Gourinchas P-O., 2022, “*Bouleversement des plaques tectoniques géopolitiques*”, Finance & Développement Juin p10.
- Handley, Kyle. 2014. “Exporting under Trade Policy Uncertainty: Theory and Evidence.” *Journal of International Economics* 94 (1): 50–66.
- Mankiw N. G., 2010. “*Principles of Economics*”, Press Harcourt Brass & Company.